

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DE LA DROME****REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ALLEX****N° 2026_43**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Date de la convocation
22 Avril 2026

Date d'envoi en Préfecture
30 Avril 2026

Date d'affichage
30 Avril 2026

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

Séance du 27 Avril 2026

Le **Lundi 27 Avril 2026 à 19h30**, le Conseil municipal de la Commune d'Allex s'est réuni en Salle du Conseil sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents :

Gérard CROZIER, Christel DUBOIS, Jean-Michel CHAGNON, Katia GOMES Sylvie VACHON, Lionel ROUQUET, Pascale REYNAUD, Fanny MOREL, François de Saint Victor, Emilie BESSON, Cyril AUDRA, Sylvie JONDON, Thierry OLIVERO, Anne GOURDOL, Andy RASPAIL, Rodrigue ROUBY, Guy PENSU, Julie AUBERT, Arnaud VERDA, Leslie BRIAT, Bérangère SABATIER, Frédéric RANNAUD, Yves LE GUELLEC

Secrétaire de séance : Pascale Reynaud

Commande publique**Marché Rénovation extension des vestiaires du stade de Football - Avenant n°1 au lot n°3 – Menuiseries intérieures - Autorisation de signature**

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2194-1 et suivants et R.2194-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2025-29 du 16 Juin 2025 autorisant la signature du marché relatif à la rénovation et à l'extension des vestiaires du stade de Football de la Commune d'Allex ;

Vu le lot n°2 – Menuiseries extérieures, notifié le 18/06/2025, conclu avec la société Desgranges SAS, sise 259 Zone d'activité de Graveyron à Dieulefit (26220),

Vu le projet d'avenant n°1 audit lot n°3 ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les contours du projet de réfection et d'extension des vestiaires du stade de Football validé par délibération du Conseil municipal du 16 Juin 2025.

Il rappelle que le marché de travaux en question comportait les lots suivants :

LOT 01 : GROS-ŒUVRE – CHARPENTE

LOT 02 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – SERRURERIE

LOT 03 : MENUISERIES EXTERIEURES BOIS – MENUISERIES INTERIEURES

LOT 04 : PLATRERIE – PEINTURE

LOT 05 : CHAPE – CARRELAGE – FAIENCE

LOT 06 : PLOMBERIE – VENTILATION

LOT 07 : ELECTRICITE – CHAUFFAGE

A ce jour, l'exécution du marché rend nécessaire la conclusion d'un avenant concernant le lot n°3 intitulé Menuiseries intérieures, compte tenu de l'absence de réalisation de certaines prestations initialement prévue au sein du lot concerné.

Ces modifications ne modifient pas l'économie générale du marché, ni son objet mais occasionnent une moins-value d'un montant de 807,80 euros HT, portant le montant du lot à 3 383,48 euros HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** l'avenant n°1 en moins-value au Lot n°3 Menuiseries intérieures relative au marché de travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade de Football de la Commune d'Allex, conclu avec l'entreprise Desgranges SAS, sise 259 Zone d'activité de Graveyron à Dieulefit (26220),
- **De porter** le montant du lot n°3 à **3 883,48 euros HT**,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 en question et tout document s'y rapportant, étant précisé que l'avenant est sans impact sur le montant du lot en question,
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal M57 - Chapitre 23 - Article 2313
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens,

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance
Pascale Reynaud

Le Maire,
M. Gérard CROZIER



Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de transmission ou contrôle de légalité de la Préfecture de la Drôme
- date de publication et/ou notification.

Le tribunal administratif peut être saisi via l'application " Télérecours citoyens " accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commence à courir à compter de l'une ou l'autre des échéances suivantes :

- date de notification de la réponse de l'autorité territoriale
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.